

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2019 à 18 heures

Convocation du 20 mars 2019

Etaient présents : Mme Luce ADAM, M. Joseph BEILLOUIN, M. Bernard BOUTIN, Mme Agnès CHALUMEAU, M. François CORDIER, Mme Denise DARTEIL, Mme Sylvie GALHAUT, M. William GÉRAUD, M. Jean-Paul JUSTEAU, M. Michaël LOUVET, Mme Christelle LOUVIOT, M. Marc MARTIN, M. Fabien MENARD, Mme Sophie MÉTAYER, M. Frédéric MOREAUX, M. Fabien NEAU, M. Marc OGEREAU, M. Nicolas OGEREAU, Mme Maryse PLENEL, M. Dimitri RABOUIN, M. Noël ROBICHON, Mme Françoise SILVESTRE DE SACY.

Madame Luce ADAM, arrivée à 18 heures 20.
Monsieur Frédéric MOREAUX, arrivé à 18 heures 30.
Monsieur François CORDIER, arrivé à 18 heures 35.

Excusé : Monsieur Mickaël MORINIÈRE donne pouvoir à Monsieur Nicolas OGEREAU.

Absente : Madame Sandrine HUBLAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Marc OGEREAU

Délibération vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019

Madame le Maire ayant exposé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal le taux des trois taxes (Taxe habitation, taxes foncières bâties et non bâties) pour l'année 2019 comme suit :

	Taux proposé en 2019
Taxe d'habitation	13.88 %
Taxes foncières bâties	21.36 %
Taxes foncières non bâties	38.27 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, les taux des trois taxes proposés ci-dessus.
Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibérations affectation des résultats

Budget Tuffalun

Les membres du conseil municipal :
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2018,

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET TUFFALUN

Fonctionnement

Recettes 2018	1 698 889.83 €
Dépenses 2018	1 249 709.69 €
Solde	449 180.14 €
Résultat de clôture exercice précédent	1 118 685.55 €
Part affectée à l'investissement	-238 233.96 €
Intégration résultat budget assainissement	19 266.36 €

Total	1 348 898.09 €
-------	----------------

Investissements

Recettes 2018	635 256.84 €
Dépenses 2018	601 461.80 €
Solde	33 795.04 €
Résultat de clôture exercice précédent	1 766.04 €
Intégration résultat budget assainissement	-4 502.02 €
Total	31 059.06 €

Le solde des restes à réaliser en investissements est :

Recettes 2018	135 600.00 €
Dépenses 2018	633 300.00 €
Solde	- 497 700.00 €

Le déficit d'investissement est de 466 640.94 € (31 059.06 € - 497 700.00 €)

Au budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal d'inscrire :

Un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de : 882 257.15 € (1 348 898.09 € excédent budget Tuffalun – 466 640.94 € déficit budget Tuffalun)

Un excédent de fonctionnement reporté, article 1068 pour la somme de : 471 142.96 € (466 640.94 € déficit budget Tuffalun + 4 502.02 € déficit budget assainissement)

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet ou non un avis favorable par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention aux affectations des résultats ci-dessus présentées.

Budget Lotissement les Arpents

Les membres du conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2018,

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT LES ARPENTS

Fonctionnement

Recettes 2018	161 575.09 €
Dépenses 2018	174 201.14 €
Solde	- 12 260.05 €
Résultat de clôture exercice précédent	12 260.05 €
Total	0.00 €

Investissements

Recettes 2018	159 965.41 €
Dépenses 2018	48 375.75 €
Solde	111 589.66 €

Résultat de clôture exercice précédent	169 201.92 €
Total	280 791.58 €

Au budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal d'inscrire :

Un report en recettes d'investissements, article 001 pour la somme de : 280 791.58 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet ou non un avis favorable par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention aux affectations des résultats ci-dessus présentées.

Délibérations vote du budget primitif 2019

Budget Tuffalun

Après lecture de la proposition du budget primitif 2019, les membres du conseil municipal votent par voix 15 pour, 4 voix contre, 4 abstentions, le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la somme de :

dépenses et recettes de fonctionnement : 2 228 527.15 €
dépenses et recettes d'investissement : 1 244 822.74 €

Budget lotissement Les Arpents

Après lecture de la proposition du budget primitif 2019, les membres du conseil municipal votent par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la somme de :

dépenses et recettes de fonctionnement : 445 567.58 €
dépenses et recettes d'investissement : 380 791.58 €

Délibération subvention année 2019 collège Lucien Millet de Doué en Anjou

Madame le Maire informe le conseil municipal le collège Lucien Millet de Doué en Anjou a demandé une subvention, et le montant n'apparaissait pas dans le tableau des votes de subventions du 4 mars 2019.

42 enfants x 12.70 €/enfant = 533.40 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émettent un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 533.40 € pour le collège Lucien Millet de Doué en Anjou.

Délibération subvention année 2019 collège Saint Joseph de Doué en Anjou

Madame le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 16 janvier 2019 le collège Saint Joseph de Doué en Anjou a demandé une subvention, et le montant n'apparaissait pas dans le tableau des votes de subventions du 4 mars 2019.

38 enfants x 12.70 €/enfant = 482.60 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, émettent un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 482.60 € pour le collège Saint Joseph de Doué en Anjou.

